

Echappée Sud Africaine
« Au cœur du Royaume animal »
10 jours / 7 nuits

DU 16 AU 25 JANVIER 2018



Jour 1 – Paris / Johannesburg : MARDI 16 JANVIER 2018

Rendez vous à l'aéroport de Paris. Assistance aux formalités d'embarquement.
Envol à destination de Johannesburg sur la compagnie **AIR FRANCE**.
Repas et nuit à bord.

Jour 2 –Johannesburg/Pretoria (80 km) : MERCREDI 17 JANVIER 2018

Arrivée à Johannesburg. Accueil par votre guide local francophone et route en direction de **Pretoria**, la capitale sud-africaine.

Déjeuner libre.

Départ pour la **découverte panoramique de la ville** et du monument aux Voortrekkers imposante silhouette de granit en l'honneur des pères fondateurs de la nation afrikaner et à leur expédition, le Grand Trek. Continuation avec l'ensemble des Union Buildings de style Renaissance, visible des quatre coins de la ville, Church Square et la maison de Paul Kruger.

Installation à l'hôtel.

Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 3 – Pretoria/Pilgrim's Rest/Blyde River Canyon/Hoedspruit (420 km) : JEUDI 18 JANVIER 2018



Petit déjeuner.

Route en direction de **Pilgrim's Rest et du Mpumalanga**.

Arrivée à Pilgrim's Rest, reconstitution parfaite d'un village minier du siècle dernier.

Déjeuner dans une ambiance Ruée vers l'Or avec Show Gumboots.

Découverte dans l'après-midi du **Canyon de la Blyde River** et de ses sites naturels merveilleux. Profond de 6 à 800 mètres, le Canyon s'étire sur 26 kms, égrenant des panoramas inoubliables.

Vous visiterez ses principales curiosités géologiques : Bourke's Luck Potholes et les 3 Rondavels, prenant la forme de trois huttes dominant les hauteurs de leur imposante stature,

Continuation vers Hoedspruit, porte d'entrée de la partie Nord du Parc Kruger.

Dîner et nuit au Lodge.



Jour 4 – Hoedspruit / Parc National Kruger : VENDREDI 19 JANVIER 2018

Petit déjeuner.

Visite **du centre de protection aux félins**. Ce centre est spécialisé dans la protection et la préservation des espèces menacées et rares. Il s'occupe également de réintroduire des guépards dans leur milieu naturel et s'occupe des animaux orphelins amenés au centre,

Route vers le Parc National et de la Numbi Gate et installation sous votre tente Ranger.

Temps libre afin de profiter du cadre idyllique du Lodge.

Déjeuner libre.

Dîner et nuit au Lodge.

Jour 5 – Parc National Kruger : SAMEDI 20 JANVIER 2018



Petit déjeuner.

Départ pour une journée **complète en bus dans le parc national Kruger**.

Il s'agit de la réserve d'animaux la plus riche du continent pour la diversité exceptionnelle de sa faune et de sa flore. Dans cette réserve aussi grande que le Pays de Galles, on a recensé 137 mammifères, près de 500 espèces d'oiseaux et plus de 100 espèces de reptiles. Vous partirez à la recherche des « Big Five » : éléphant, buffle, léopard, lion et rhinocéros, mais vous pourrez également y voir des guépards, girafes, hippopotames, antilopes...

Déjeuner libre dans un Rest Camp du Parc.

Continuation de découverte du Kruger jusqu'en fin de journée et retour au Lodge.

Dîner Boma sous la voûte céleste. Nuit sous Tente.



**Jour 6 – Parc National Kruger / Royaume du Swaziland (380km):
DIMANCHE 21 JANVIER 2018**



Petit déjeuner.

Route en direction du **Swaziland**, petit royaume indépendant.

Le Royaume du Swaziland : Petit pays de 700.000 habitants, enclavé entre l'Afrique du Sud et le Mozambique, le Swaziland est un royaume indépendant depuis le 6 Septembre 1968. Le peuple Swazi y vit dans le respect des traditions, confiant dans sa bonne étoile. Son histoire est riche en rebondissements. Voisin des zoulous au début du siècle dernier, il n'a dû son salut qu'aux diversions multiples orchestrées malgré eux par les boers puis par les anglais. Leur impérialisme mobilisa périodiquement les puissantes armées zouloues à partir de 1838. Quelques décennies plus tard, la convention de Pretoria en 1881 garantissait l'indépendance du royaume Swazi. Unifié sous l'égide du roi MSWAZI en 1868, le Swaziland, malgré le protectorat britannique entre 1902 et 1968 a toujours maintenu ses traditions et une réelle indépendance.

Passage de la frontière et formalités de douanes.

Visite d'un village Swazi, sa culture, ses coutumes ancestrales expliquées et détaillées par un habitant du village. Vous assisterez en fin de visite à un spectacle de danses et de chants traditionnels.

Déjeuner.

Route en direction de la vallée heureuse.

Dîner et nuit à l'hôtel.



Jour 7 – Royaume du Swaziland / White River : LUNDI 22 JANVIER 2018



Petit déjeuner.

Safari pédestre matinal dans la réserve naturelle de Mlilwane.

Cette réserve est un sanctuaire protégé entourée par des montagnes majestueuses et des prairies de savane menant à la végétation forestière dense.

Puis visite des **principaux centres d'intérêt et d'artisanat et arrêt sur un marché Swazi**, idéal pour découvrir les sculptures en bois, les tissages et la vannerie swazi.

Déjeuner.

Passage de la frontière et formalités de douanes, continuation vers White River.

Installation.

Dîner et nuit à l'hôtel.

Jour 8 – White River / Soweto / Johannesburg : MARDI 23 JANVIER 2018

Petit déjeuner.

Route en direction de Johannesburg et **du quartier de Soweto.**

Déjeuner dans un Shebeen, ancien bar clandestin du quartier où l'on y sert la cuisine locale.

Visite guidée de **South Western Township** accompagné d'un guide résident.

Découverte durant la visite de **la rue des Nobels et de la maison de Nelson Mandela.**

Installation à l'hôtel.

Dîner de viandes du bush qui, selon arrivage, propose un large choix de viandes exotiques telles que de l'impala, crocodile etc...

Nuit.

Jour 9 – Johannesburg / Paris : MERCREDI 24 JANVIER 2018

Petit déjeuner.

Visite du **musée de l'Apartheid**. Le musée retrace la triste histoire de l'Apartheid à l'aide de vidéos, de photos et de reproductions de différents objets.

Déjeuner libre.

Transfert vers l'aéroport de Johannesburg, assistance aux formalités d'enregistrement pour votre vol retour sur la compagnie **AIR FRANCE.**

Repas et nuit à bord.

Jour 10 – Paris : JEUDI 25 JANVIER 2018

Arrivée à Paris.

Récupération de vos bagages.

Pour des raisons techniques, le programme peut être modifié ou inversé en gardant l'intégralité des visites prévues.

Echappée Sud Africaine

« Au cœur du Royaume animal »

10 jours / 7 nuits

DU 16 AU 25 JANVIER 2018

Tarifs garantis jusqu'au taux de **1 ZAR : 0.073 €** au 31/03/2017.

DEPART ASSURE A PARTIR DE 25 PARTICIPANTS	
PRIX PAR PERSONNE EN € BASE CHAMBRE DOUBLE	
DEPART PARIS	1 498 €
DEPART DE PROVINCE (1)	1 578 €
Sup chambre individuelle	222 €

(1) **Villes desservies par Air France (Toulouse, Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, Nantes). Tarif sous réserve de disponibilité et de confirmation tarifaire au moment de la réservation. Sur demande.**

NOS TARIFS COMPRENNENT

- ✚ L'assistance aéroport au départ
- ✚ Les taxes d'aéroport internationales à hauteur de 287€ au départ de Paris (au 31/03/17 et modifiables jusqu'à l'émission des billets)
- ✚ Les vols internationaux : Paris / Johannesburg / Paris sur compagnie régulière **AIRFRANCE**
- ✚ Les transferts aéroport /hôtels/aéroport
- ✚ L'hébergement 7 nuits en hôtels de 1ère catégorie et catégorie supérieure sur la base de chambres doubles avec bains ou douche
- ✚ Les repas mentionnés au programme
- ✚ Les visites et excursion mentionnés au programme
- ✚ 1 guide accompagnateur parlant français pour toute la durée du circuit
- ✚ Le transport en autocar climatisé
- ✚ Les taxes (14% à ce jour susceptibles d'entraîner une révision du prix en cas d'augmentation ou de diminution du taux applicable)
- ✚ Le port des bagages aux aéroports et dans les établissements hôteliers
- ✚ Les 10% de service obligatoire pour les repas dans les hôtels et restaurants
- ✚ Assurance accident rapatriement
- ✚ 1 carnet de voyage incluant 1 guide sur la destination

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS

- ✚ Le supplément chambre individuelle +222€
- ✚ Les boissons
- ✚ Les dépenses à caractère personnel
- ✚ **Les pourboires laissés à discrétion au guide, chauffeur, et rangers (à titre indicatif : 2 € par jour et par personne pour le guide, 1 € par jour et par personne pour le chauffeur et 2 € par jour et par personne pour le ranger lors des safaris.**
- ✚ Les déjeuners libres des jours 2, 4, 5 et 9
- ✚ La garantie annulation +3.5% du montant total des prestations
- ✚ Le supplément éventuel si la base minimum du groupe requise n'était pas atteinte
- ✚ Les évolutions des parités monétaires

HEBERGEMENT

~ NOS HOTELS (ou similaire) ~

HOLIDAY INN EXPRESS SUNNYPARK 3* – Pretoria**

TIMBAVATI SAFARI LODGE 3* – Hoedspruit**

NKAMBENI SAFARI CAMP 3* – Numbi Gate**

THE GEORGE HOTEL 3* – Royaume du Swaziland**

GREENWAYS WOODS RESORT 3* - White River**

MISTY HILLS COUNTRY HOTEL & SPA 4** - Johannesburg**

FORMALITES POUR LES RESSORTISSANTS FRANCAIS

Pour des séjours touristiques en Afrique du Sud et Swaziland inférieurs à 90 jours, les titulaires d'un passeport français (ordinaire, diplomatique ou de service) sont **dispensés de visa préalable**. Un permis de séjour de 90 jours sera délivré à la frontière à l'entrée sur le territoire sud-africain.

Le passeport doit impérativement comporter deux pages vierges et être encore valable 06 mois après la date prévue de sortie du territoire sud-africain. A défaut, les voyageurs sont refoulés à l'arrivée

Attention les formalités pour les mineurs sont très spécifiques (voir notice jointe)

HORAIRES AERIEN A CE JOUR

ALLER LE MARDI 16 JANVIER 2018

23H25 PARIS ROISSY VOL AF 990

09H55 JOHANNESBURG LE MERCREDI 17 JANVIER 2018

RETOUR LE MERCREDI 24 JANVIER 2018.

18H50 JOHANNESBURG VOL AF 995

05H40 PARIS ROISSY LE JEUDI 25 JANVIER 2018

FORMALITES POUR LES MINEURS

B - Pour les enfants mineurs français :

Nota bene : ces éléments recueillis par les autorités françaises sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer. Ils ne peuvent anticiper l'application souveraine qui en sera faite par les autorités sud-africaines et par les compagnies aériennes. Il est recommandé de scanner ces documents et de les conserver de manière dématérialisée en cas de perte ou de vol pendant le séjour.

Depuis le 1er SEPTEMBRE 2015, la nouvelle réglementation en matière d'entrée et de sortie des mineurs en Afrique du sud, qu'ils soient étrangers ou sud-africains, est entrée en vigueur. Dès lors, **tous les parents seront tenus de présenter un justificatif attestant du lien de filiation avec leurs enfants, à l'entrée comme à la sortie du territoire sud-africain. Cette mesure s'applique en tout point frontalier sur le territoire y compris aux frontières terrestres.**

En pratique, voici les documents qui devront être présentés à l'entrée et à la sortie :

Selon le cas de figure, les documents requis sont les suivants :

1/ Si le mineur voyage avec ses deux parents

- Son passeport personnel (voir chapitre A).
- La copie intégrale de l'acte de naissance traduite par un [traducteur assermenté](#) ou son extrait d'acte de naissance plurilingue délivré par la Mairie. **Il n'y a aucune condition relative à la date de délivrance de ces documents d'état civil.**
- La copie du livre de famille.

2/ Si le mineur ne voyage qu'avec un seul de ses deux parents non séparés

- Les documents du point 1.
- Une [autorisation de sortie du territoire](#) qui doit être renseignée et signée par le parent ne voyageant pas et accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité certifiée conforme à l'original. **Cette autorisation doit dater de moins de 4 mois à la date du voyage.** Les voyageurs doivent se rapprocher de la mairie de leur domicile pour y faire certifier la signature apposée sur l'autorisation (gratuit). Ils peuvent également se rapprocher d'un notaire pour ce faire (payant) ou encore de l'ambassade d'Afrique du Sud dans leur pays de résidence ([cf. modèle en anglais](#)).

3/ Pour les mineurs dont l'un des deux parents est décédé

- Les documents du point 1.
- L'acte de décès du parent traduit par un [traducteur assermenté](#) ou l'extrait plurilingue de l'acte de décès.

4/ Si le mineur ne voyage qu'avec un seul de ses deux parents divorcés ou séparés officiellement

- Les documents des points 1 et 2.
- Le jugement de divorce ou tout autre document officiel attestant de l'attribution de la garde de l'enfant traduit par un [traducteur assermenté](#).

5/ Si le mineur est accompagné d'un adulte mais ne voyage avec aucun de ses parents

- Les documents des points 1 et 2. La déclaration sur l'honneur devant être signée des deux parents en l'occurrence.
- Les copies certifiées conformes des pièces d'identité ou passeports des deux parents.
- Les coordonnées complètes des parents.

6/ Mineurs voyageant seuls

- Les documents du point 1.
- Autorisation de sortie du territoire des deux parents autorisant l'enfant à voyager ou d'un seul parent en fonction de la situation familiale, accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité certifiée conforme à l'original (cf. 2 et 3).
- Lettre d'invitation de la personne qui l'accueille en Afrique du Sud précisant son adresse et ses coordonnées complètes (adresse, téléphone, courriel).
- Une copie de la pièce d'identité, du passeport, du visa ou du document prouvant la résidence permanente de la personne accueillant le mineur sur le territoire sud-africain.

Les coordonnées détaillées des parents.

Liens utiles en anglais :

http://www.dha.gov.za/files/Brochures/Immigrationleaflet.pdf?bcsi_scan_1fe59ba8c561fa18=0&bcsi_scan_filename=Immigrationleaflet.pdf

Pour toute information complémentaire, il est recommandé aux personnes voyageant en Afrique du Sud avec des enfants mineurs de se rapprocher de la section consulaire de l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris (consular.services@afriquesud.net).